



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collectivité départementale : Mayotte

Question écrite n° 120046

Texte de la question

M. Mansour Kamardine appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la convention de développement culturel qui, en vertu des accords du 27 janvier 2000, devrait déjà trouver à s'appliquer. Outre ces accords qui engagent la parole de l'État, deux missions se sont rendues à Mayotte sous la houlette du même inspecteur général des affaires culturelles. Il a eu à s'entretenir à deux reprises du bien-fondé et de la nécessité d'une telle convention. En effet, Mayotte accuse un retard qui justifierait amplement que cette convention soit signée dans les meilleurs délais. En conséquence, il lui demande de lui indiquer, d'une part, l'état d'avancement de la préparation de cette convention et, d'autre part, le calendrier qu'il entend retenir pour sa signature.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120046

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2295